



Force Ouvrière : FO Generali

Un syndicat indépendant pour les revendications des salariés



Retrouvez-nous sur <http://fogenerali.unblog.fr>

5 septembre 2013

Article du Parisien paru en Août : « On travaille sans stress » ...

L'article paru dans le Parisien du 12 août 2013 "On travaille mais sans stress" a soulevé l'indignation de nombreux salariés. Il présente l'entreprise comme un lieu de détente, de gaieté où les salariés seraient désœuvrés. C'est insultant à l'égard de tous ceux qui doivent gérer l'activité avec des effectifs insuffisants toute l'année et encore réduits du fait des congés.

Alors que tous les syndicats dénoncent la souffrance au travail, le titre de cet article suffit à démontrer qu'il a été rédigé sans tenir compte du point de vue des salariés. Sans compter ce que doivent penser à cette lecture, les assurés et les intermédiaires qui subissent des retards importants dans la gestion des dossiers du fait des restructurations successives et des sous-effectifs.

En réunion de délégués du personnel d'août, les délégués du personnel FO ont posé à la direction la question suivante :

L'équipe de journalistes du Parisien n'a pas pu pénétrer dans l'entreprise sans l'accord de la Direction. La Direction a-t-elle commandité cet article ? Si c'est le cas, c'est grave à la fois pour la rédaction du journal et pour la Direction. Si ce n'est pas le cas, il est de la responsabilité de la Direction de réclamer un droit de réponse pour rétablir les faits.

La réponse succincte et incomplète de la direction a été la suivante :

Réponse de la Direction :

La Direction indique que les journalistes sont responsables des articles qu'ils écrivent et publient. En l'occurrence, l'article a été publié sans que l'Entreprise ait eu la possibilité de relire les citations.

Aucun mot sur le droit de réponse !

Notre syndicat FO renouvelle sa revendication et demande à la direction d'exercer son droit de réponse et d'écrire au journal Le Parisien afin de rétablir les faits.

En effet, contrairement à ce que laisse penser l'article du Parisien, les salariés de Generali ont connu une profonde dégradation de leurs conditions de travail qui conduit à une souffrance que dénoncent les syndicats et la médecine du travail. Cette dégradation est due essentiellement à la volonté de la Direction de ne pas remplacer les départs à la retraite, de réduire les effectifs en refusant les embauches nécessaires, en s'en prenant aux salariés les plus précaires : les CDD, les prestataires et les intérimaires. Les restructurations menées dans le but de réduire le coût du travail ne font qu'aggraver encore la situation.

Dans cette même réunion de délégués du personnel d'août, les délégués du personnel FO ont demandé :

- une embauche en CDI en remplacement de tout départ,
- la requalification en CDI des CDD & contrats temporaires,
- la proposition d'embauche en CDI aux prestataires.

La direction a répondu : « cette revendication ne relève pas de la compétence de la présente instance de délégués du personnel ».

Alors notre syndicat FO maintient, indépendamment de toutes les instances de l'entreprise (qui ne sont jamais les bonnes dès que ces demandes sont avancées ...), toutes ses revendications en matière d'embauche et de requalification des contrats de travail, il y a urgence !

Pour nous joindre : par mail : fogenerali@yahoo.fr / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>

Restructurations et Projet DIO en cours

Les restructurations engagées ou en cours et notamment celle qui est projetée pour la DIO mettent les salariés dans une situation difficile, puisqu'ils peuvent être confrontés à assumer des fonctions nouvelles. Les salariés peuvent se retrouver, du fait des restructurations et donc du fait de l'employeur, en situation d'insuffisance professionnelle.

Dans cette réunion de délégués du personnel d'août, les délégués du personnel FO ont donc revendiqué :

- de renoncer au licenciement pour insuffisance professionnelle
- de s'engager à ce qu'aucun salarié ne subisse de sanction, ni d'atteinte à sa carrière du fait de ces restructurations.

Par ailleurs, les restructurations successives de la DIO provoquent des difficultés de fonctionnement, de nombreux sous-effectifs et des problèmes graves de qualification et une aggravation des conditions de travail. La réduction du nombre de prestataires est une atteinte à l'emploi et met les services en difficulté du fait de la charge de travail et de l'absence de transfert de compétence. De plus, la suppression de nombreux projets porte atteinte à l'avenir de l'entreprise. S'agissant de la restructuration projetée, à la demande de nombreux salariés inquiets de la DEP, notre syndicat s'oppose à la dilution des responsabilités de la MOA au sein des études informatiques et demande le respect des qualifications spécifiques.

Toujours dans cette réunion de délégués du personnel, les délégués du personnel FO ont aussi revendiqué :

- le maintien des prestataires et une proposition d'embauche en CDI pour ces derniers,
- le respect des qualifications professionnelles de tous.

La direction, une fois de plus, dès lors qu'elle ne veut prendre aucun engagement, ni offrir aucune garantie aux salariés, a renouvelé son leitmotiv habituel en répondant aux deux questions par : «cette revendication ne relève pas de la compétence de la présente instance de délégués du personnel ».

Comme précédemment, notre syndicat FO maintient toutes ses revendications !

Négociation de Groupe le 03 Septembre : Prime de partage des profits ...

Notre syndicat FO a rappelé, à cette occasion, sa position constante sur son attachement aux augmentations collectives de salaires. **En effet, seul le salaire, élément de rémunération stable et constant, est soumis aux cotisations sociales qui sont nécessaires à la préservation de notre système de protection sociale.** Ce dernier a été bien mis à mal toutes ces dernières années par les méthodes d'exonérations de cotisations qui se sont multipliées aboutissant ainsi à la mise en place d'autres formes de rémunérations, de plus aléatoires et se substituant progressivement au salaire.

Notre syndicat FO a réclamé une prime salariale de 1500 € (contrairement à ce qu'on a pu lire, il n'y a pas de maximum à 1200 € mais seulement une exonération de cotisations sociales, encore une, à concurrence de 1200 €).

FO a également réclamé le bénéfice de cette prime à tous les salariés du groupe donc, y compris, les salariés de COSEV@D, de CIC en Martinique et ceux des succursales qui étaient encore dans Generali Immobilier et Generali Finances en 2012, année de référence. **FO a également réclamé le bénéfice de cette prime aux salariés qui ont quitté l'entreprise (par exemple les retraités), mais qui étaient à l'effectif en 2012.**

Sur le champ d'application, notre syndicat FO a eu gain de cause ! Mais sur le montant cela n'a pas été possible même en partie. En effet deux syndicats, l'UNSA et la CFE-CGC ont revendiqué **la somme de ... 150 €** et comme, à eux deux, ils font 30 % des voix, la Direction était sûre de disposer d'un accord de misère en se contentant de verser aux salariés **une aumône de 150 € brut** (environ 130 € net).

Une preuve de plus qu'on ne peut pas gagner sur les revendications si les syndicats ne font pas un front uni face à la Direction, une unité que FO réclame en permanence.

**10 septembre : tous en grève, dans l'unité FO et CGT,
pour le retrait du projet du gouvernement sur les retraites !**